

TERRITOIRE D'ENERGIE FLANDRE

Appel à projet 2025 - Maîtrise de la demande en énergie RENOVATION DE BATIMENTS PUBLICS

DEMANDEUR

Projet porté par : Collectivité de

Affaire suivie par : Mme /M

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Nom et nature du bâtiment concerné :

Adresse postale du chantier :

Le projet se situe dans une zone desservie en gaz naturel : ☐ Oui ☐ Non

Le projet prévoit un raccordement du bâtiment au réseau de gaz naturel : ☐ Oui ☐ Non

Le projet se situe dans une zone protégée :

☐ Oui (proximité d'un monument historique classé ou inscrit, ...) ☐ Non

Le projet fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme (Permis de construire, déclaration préalable,...) :

☐ Oui (joindre le justificatif) ☐ Non

La Commune a eu recours à :

☐ un Architecte, préciser les coordonnées du contact :

☐ un Bureau d'études thermique. Préciser les coordonnées du contact :

☐ un Bureau d'études technique. Préciser les coordonnées du contact :

La Commune a déjà réalisé un diagnostic thermique ou un audit énergétique : ☐ Oui (fournir une copie)
☐ Non

Autres précisions sur le projet :

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Surface du bâtiment à rénover : ☐ > 1000 m² ☐ < 1000 m² ; date de construction

Surface précise du bâtiment à rénover :m² ;

☐ Rénovation : surface rénovée en = m².

☐ Extension : surface construite = m².

Date et nature de l'éventuelle dernière rénovation :

Date prévisionnelle de début des travaux :

Durée estimée des travaux :

Une partie des travaux de rénovation sera t'elle réalisée en Régie ? ☐ Oui ☐ Non

Type de chauffage existant :

- | | |
|--------------------------------------|---|
| ☐ Electrique | ☐ Bois : ☐ plaquettes, ☐ granulés,... |
| ☐ Gaz naturel | ☐ Géothermie de surface : ☐ sur pieu, ☐ sur nappe phréatique |
| ☐ Fioul | ☐ Pompe à chaleur ☐ Air/Eau ; ☐ Eau/Eau |
| ☐ Gaz propane | ☐ Autre Energie renouvelable : |

Poste(s) concerné(s) par les travaux envisagés :

BOUQUET DE TRAVAUX	La commune va réaliser plusieurs types de travaux DE RENOVATION THERMIQUE : ☐ OUI (voir règlement) ☐ NON			
☐ ISOLATION	☐ Murs extérieurs : ☐ isolation intérieure ☐ isolation extérieure	☐ Toiture	☐ Menuiseries	☐ Planchers bas
☐ Traitement de l'Etanchéité à l'air (poste obligatoire)				
☐ Traitement des ponts thermiques				
☐ VENTILATION : OBLIGATOIRE AVEC LE CHANGEMENT DE VITRAGE	☐ Ventilation SIMPLE FLUX		☐ Ventilation DOUBLE FLUX	
☐ Production de chaleur :	☐ Electrique ☐ Gaz naturel	☐ Fioul ☐ Gaz propane		
☐ Eau chaude sanitaire	☐ Electrique ☐ Gaz naturel	☐ Fioul ☐ Gaz propane		
☐ Installation d'une énergie renouvelable :	☐ Bois ☐ Pompe à chaleur ☐ Air/Eau ; ☐ Eau/Eau ☐ Géothermie de surface (sur pieu, sur nappe phréatique) ☐ Autre :			
☐ Régulation du chauffage		☐ Programmation du chauffage		
☐ Usages électriques : éclairage LED, détecteurs de présence, ...				
RENSEIGNEMENTS FINANCIERS SUR LE PROJET				
		Montant prévisionnel en euro HT :		
☐ Travaux n'ayant pas encore fait l'objet d'une consultation ou de l'attribution d'un marché :				
DEMANDE D'INSTRUCTION DU PROJET				
Observations diverses				
Date de la délibération de principe :				
Nom et signature du représentant de la collectivité :				
Date :				

Pièces à joindre au dossier : (à déposer avant le 01/07/2025)

- ☐ Délibération de la Commune avec plan de financement prévisionnel.
- ☐ plan du bâtiment.
- ☐ Planning et nature d'occupation du bâtiment,
- ☐ Diagnostic et étude réalisé(s) : diagnostic thermique ou un audit énergétique
- ☐ Les devis ou les chiffrages estimatifs des travaux. Pas de consultation attribuée sauf dérogation exceptionnelle*
- ☐ Fiches techniques des différents matériaux utilisés (isolants, étanchéité, menuiseries, ventilation, équipements de production de chaleur et énergie renouvelable, luminaires, etc.).
- ☐ Tout autre document permettant d'apprécier la qualité et la pertinence du projet.

Certificats d'Economie d'Energie

Le SIECF collectera et mutualisera tous les CEE (Certificats d'Economie d'Energie) générés par les travaux et en sera l'unique bénéficiaire, ceci, dans la perspective de mettre en place d'autres actions en faveur de la maîtrise de l'énergie sur l'ensemble du territoire du SIECF. **Sauf dérogation, les travaux ne devront pas commencer avant l'arrêté d'attribution de l'aide par le TE Flandre (voir fiche Etape du dossier).**

Les devis et les factures devront :

- indiquer l'adresse des travaux,
- présenter des mentions spécifiques aux fiches CEE éditées par le Ministère de la transition Ecologique (résistance thermique, surface, Uw, Sw ...)

Les produits d'isolation doivent être de qualité reconnue :

- Pour les isolants : LABEL ACERMI ou Avis technique du CSTB ou Avis technique européen.
- Pour les Fenêtres, portes -fenêtre, baies vitrées, volets : Norme NF CSTBat, label ACOTHERM, label CEKAL.

Lignes éligibles au montant des travaux

Avant l'attribution d'une aide, le TE Flandre pourra fournir une simulation du montant en fonction des estimations fournies par les devis ou le maître d'œuvre.

A titre d'information, les lignes aidées porteront principalement sur les éléments suivants :

Eléments aidés par le TE Flandre en euro Hors Taxe. A détailler dans les devis et les factures Créer une ligne spécifique pour les éléments suivants :	Volet bâtiment
- coût unitaire de fourniture des isolants standard ou éco-matériaux, pare vapeur, freine vapeur et accessoires de pose de l'isolant, des matériaux d'étanchéité à l'air.	
Dans le cas d'isolation interne des murs : - coût de montage et démontage des radiateurs, - coût de jointement des plaques - coût des plaques de plâtres ou revêtements bois disposant du label FSC ou PEFC	
Dans le cas d'isolation par l'extérieur : - coût de l'enduit de recouvrement de l'isolant	
Menuiseries : - Coût de fourniture et pose des fenêtres, (exclure le coût des petits bois décoratifs incorporés entre les doubles vitrages) - Coût de fourniture et pose de volets ou de protections solaires par l'extérieur	
Ventilation simple ou double flux - Coût de fourniture des bouches, du système de détection et du circuit aéraulique, du moteur	
Coût de fourniture : - du système de production de chaleur (hors chauffage électrique) - du système couplé à une énergie renouvelable : chaudière Bois, panneaux solaire thermique/ photovoltaïque, pompe à chaleur, sonde géothermique de surface (sur pieu, sur nappe phréatique).	
Travaux de Traitement de ponts thermiques	
Travaux Etanchéité à l'air : membrane, enduit à la chaux, ...	
Usages électriques : éclairage LED uniquement (voir annexe), détecteurs de présence, ...	
- Coût de main d'œuvre (entreprise) - Coût de main d'œuvre (régie)	

Modalités de versement

- Un acompte de 40% à la signature des devis et à l'émission de l'ordre de service et sur demande de la commune ;
- Un versement du solde à réception du chantier (Le TE Flandre devra être associé à la réception de chantier), sur présentation :
 - des factures détaillées du prestataire mentionnant les travaux de rénovation éligibles aux CEE et certifiées par le comptable du trésor public. (une vérification par le TE Flandre est recommandée avant le mandatement de la facture par la commune)
 - du procès-verbal de réception du chantier signé par le prestataire,
 - les fiches techniques du matériel posé.
- Les factures devront être présentées au TE Flandre au maximum 8 mois après la date de facturation. Passé ce délai, le TE Flandre se réserve le droit de déduire le bénéfice des CEE au montant de l'aide MDE (Suite au dépassement de la durée de la convention CEE avec l'obligé).

Les dossiers de candidature

Les dossiers de candidature doivent être envoyés par courrier à l'attention de :

M. Le Président - TE Flandre

Mairie d'HAZEBROUCK – Boîte Postale 70189 – 59524 HAZEBROUCK

Ou par courriel à : **contact@teflandre.fr**

Dépôt des dossiers avant le 1er juillet 2025

Pièces à joindre au dossier :

Volet bâtiment

- ☐ plan du bâtiment.
- ☐ Délibération de la Commune avec plan de financement prévisionnel.
- ☐
- ☐ Autorisation d'urbanisme,
- ☐ Diagnostic et étude réalisé(s) au préalable (si existant).
- ☐ Le devis (ou bordereau de prix) de(s) l'entreprise(s) attributaire(s) des travaux ou, si la procédure de consultation est en cours, le chiffrage estimatif détaillé des travaux.
- ☐ Fiches techniques des différents matériaux utilisés (isolants, équipements de production de chaleur, fenêtres, ventilation, luminaires, etc.).
- ☐ Tout autre document permettant d'apprécier la qualité et la pertinence du projet.

Les agents du **TE Flandre** se tiennent à la disposition des collectivités pour toute question :
Agnès DECOOL, Pôle Transition Energétique, Tél : 07 88 56 39 40 Mail : adecool@teflandre.fr.